

DEPARTEMENT de la VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 9 septembre 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juillet 2024.

L'an deux-mil vingt-quatre, le 9 septembre,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien

Excusés : Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr GAUDIN Renaud

Monsieur Pierre MENARD a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Mr Alain PERROCHEAU

1 – Décisions du Maire

2 – Dossiers et travaux en cours

- Protection Sociale Complémentaire
- Travaux de voirie : - Les Brosses
 - Plateau Rue de l'Océan
 - Eaux pluviales Rue de l'Océan et Rue des Etangs
 - Autres réalisations (cimetière, terrain pétanque...)
- Planification 3^{ème} tranche Lotissement Les Brosses
- Installation d'une antenne relais
- Travaux Foyer des Jeunes

3 – Comptes rendus des Commissions

- CCPA – soirée annuelle
- Planning des salles
- Commission communication

4 – Questions diverses

- Parcours Joséphine

Intervention de Mr Alain PERROCHEAU

Mr Perrocheau, ancien maire de la commune et écrivain vient parler au Conseil de son projet de livre sur l'histoire de la commune. Il propose un partenariat dans lequel la commune prendrait en charge l'édition du livre, en contre partie de la session de ses droits d'auteurs.

Le conseil se montre intéressé par ce projet. Julien GAUDIN doit se renseigner auprès d'un éditeur pour avoir une estimation du coût. Il pourrait également être intéressant de lancer un appel à la population pour avoir des photos ou témoignages...

1 – DECISION DU MAIRE

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :
- 26/07/2024 : Renonciation au Droit de Préemption, parcelle B 1709 et B 1723, Lotissement de la Juelle
- 26/07/2024 : Renonciation au Droit de Préemption, parcelle A 0019, 1 Rue du Petit Bois, pour une superficie de 1 435 m²
- 26/08/2024 : Renonciation au Droit de Préemption, parcelle A 0022, 44 Rue des Moulins, pour une superficie de 4 320 m²
- 26/08/2024 : Renonciation au Droit de Préemption, parcelle A 0023, 1 Route d'Aizenay, Le Lutron, pour une superficie de 2 642 m²

2 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Protection Sociale Complémentaire** : Un contrat de prévoyance vise à permettre aux agents de maintenir leur niveau de rémunération en cas de baisse de revenus suite à un arrêt de travail pour raison de santé ou invalidité.
La réforme de la Protection Sociale Complémentaire induit dorénavant une obligation d'adhésion pour les agents et une obligation de participation pour l'employeur, à compter du 1er janvier 2025 pour la prévoyance et du 1er janvier 2026 pour la santé. Cette obligation d'adhésion pour les agents et de participation pour l'employeur ne concerne que les garanties de base.
Le contrat en cours arrivant à échéance le 31/12/2024, une démarche commune a été conduite au niveau des 5 CDG de la Région Pays de la Loire, avec la conclusion d'un contrat collectif prévoyant :
 - **L'adhésion obligatoire** pour tous vos agents
 - Une couverture à hauteur de **90 % ou 95 % de la rémunération nette**, qui reste le choix de la collectivité,
 - Une participation employeur minimale de **50 % de la cotisation** acquittée par vos agents **sur leurs garanties minimales** (incapacité et invalidité 90%). Cette participation peut également être modulée en fonction du niveau de revenu des agents.
 - Des **options à adhésion facultative**, sans obligation de participation pour vous en tant qu'employeur :
 - Le maintien du Régime indemnitaire en congé longue maladie, congé longue durée et grave maladie
 - La perte de retraite consécutive à une invalidité
 - Le capital décès

Après avoir présenté les différents taux de cotisation et l'impact pour les agents de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une couverture à hauteur de 90% de la rémunération nette, avec une participation de la commune de 80% afin de diminuer l'impact pour les agents, et compenser le caractère obligatoire de l'adhésion. Le projet de délibération sera soumis au prochain CST pour avis, la délibération définitive devant être prise avant le 29 novembre 2024.

- **Travaux voirie** :
 - Lotissement Les Brosses : Les travaux doivent reprendre cette semaine pour se terminer à la fin du mois.

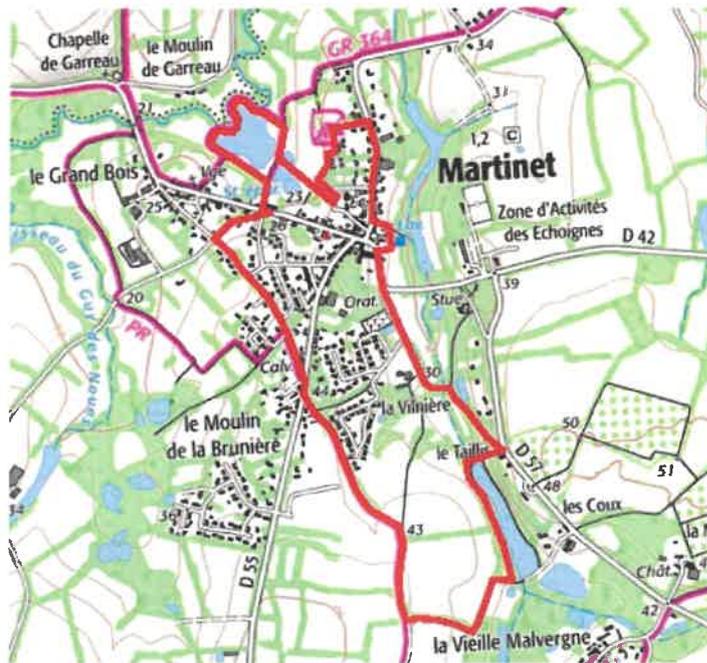
- **Travaux espace jeunesse :**
Les travaux se poursuivent normalement, la pose de la charpente est prévue la semaine prochaine.
- **Salle Polyvalente :** quelques dégradations ont été constatées : le bitume sur le passage pour les personnes à mobilité réduite, une fuite dans le bar qui serait dû à un coude sur le tuyau d'évacuation eaux pluviales sur le toit terrasse, dégradation également du bardage bois. La commune va reprendre contact avec le maître d'œuvre et les entreprises ayant effectuées les travaux pour une reprise dans le cadre de la garantie décennale.

3 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA :**
 - Réunion annuelle le Vendredi 11 octobre 2024 à Saint Julien des Landes, sur le thème de l'Intelligence Artificielle
- **Commune :**
 - Planning des salles : rencontre avec les associations qui ont pu poser leurs dates de manifestations. En parallèle, la commission culture s'est réunie pour revoir le règlement et la charte d'utilisation.
 - Communication : Préparation de la lettre d'Octobre, information sur le Recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février avec nécessité de recruter deux agents recenseurs.
 - 12 Avril 2025 : date bloquée pour organiser une rencontre Prévention des Risques et Addictions pour les 14-18 ans et l'après-midi l'accueil des nouveaux habitants.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- La Joséphine : Mise en place d'une action collective avec un départ groupé le dimanche 6 octobre à 9h30 à la Salle Polyvalente.



Prochaines réunions : 14 octobre, 12 novembre, 16 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 23h10.

Le Maire
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Pierre MENARD

- Plateau Rue de l’Océan : Les travaux sont terminés

- Eaux pluviales Rue de l’Océan et Rue des Etangs : rencontre avec des riverains suite à un souci d’écoulement des eaux pluviales qui descendent des fonds de parcelles de la Rue de l’océan pour finir chez un habitant de la Rue des Etangs, occasionnant des inondations.

Il a été rappelé que selon les règles du PLUih, chacun doit gérer ses eaux pluviales à la parcelle sans occasionner de gêne pour les voisins. Il s’agit d’un problème entre particuliers, pour autant, la commune a déjà engagé des travaux à hauteur de 5 000 € afin de capter dans le réseau pluvial l’eau qui après avoir traversée la parcelle de la Rue des Etangs, se déversait de façon importante sur la rue.

La proposition suivant a été faite : rachat par la commune d’une bande de terrain d’au minimum 1 m de large, à l’euro symbolique avec frais de bornage et de notaire à charge des particuliers, afin de pouvoir faire les travaux nécessaires et mettre en place un réseau capable d’absorber les écoulements.

Décision du Conseil : il convient de faire faire des devis afin d’avoir une estimation du coût de ces travaux. Une décision définitive sera prise ensuite.

- Autres réalisations : les allées du cimetière sont terminées, tout comme les allées aux Ouches à proximité du terrain de pétanque. Dans cette allée, un regard a été recouvert, il va être demandé à l’entreprise COLAS de revenir afin de rectifier la situation, avant le paiement de la facture.

- **Planification 3^{ème} tranche Lotissement Les Brosses** : Actuellement peu de demande, Mr le Maire propose de diviser cette dernière tranche et de faire deux tranches d’une quinzaine de lots. Décision en fin d’année.

- **Installation d’une antenne relais** : Une rencontre a eu lieu en mairie avec la Société Axione qui souhaite implanter une antenne relais pour le compte de Bouygue Telecom et SFR. La zone d’implantation se situerait au niveau du terrain de foot. La société propose une redevance annuelle de 4 000 € pour la commune, avec une indexation de 2 % chaque année. L’ensemble des conditions d’exploitation, d’installation et d’entretien seront prévues dans une convention.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l’installation de cette antenne.

